Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901672-20251209-2025073-DE

Mairie de PLOGASTEL ST GERMAIN	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

Date d'affichage : **délibération : 2025-073**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOGASTEL ST GERMAIN, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Annie BERRIVIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 décembre 2025

En exercice : 17 **Présents : 15** **Votants : 17**

Présents : BERRIVIN Annie, STEPHAN Philippe, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, RENAULT Michel, NICOLAS Patricia, GAUTIER Anne, GUEGUEN Catherine, BEAUMONT-PEUZIAT Patrick, DORVAL Alain, VIGOUROUX Michel, ROUXEL Vincent, BOUCHER Anne Lise, BINARD Gilles, DAHERON Sandrine

Absents excusés : KURZMANN Gwenn (procuration à BERRIVIN Annie), CONAN Sandra (procuration à DAHERON Sandrine)

Absents :

Secrétaire : DORVAL Alain

Objet : Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2026 dans l'attente du vote du budget primitif

M. Philippe STEPHAN rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes de la commune et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2026, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2026 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2025. Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2026, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets à venir.

Madame Le Maire propose donc d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901672-20251209-2025073-DE

Compte	Libellé	Crédits votés BP2025 (1)	*Restes à réaliser 2024 reportés (2)*	Décision modificative (3)	Total des crédits à prendre en compte (4) = (1)+(3)	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT (5) = (4) x 25 %
2031	Frais d'études	37 880,00	*0,00*	0,00	37 880,00	9 470,00
	TOTAL CHAPITRE 20	37 880,00	*0,00*	0,00	37 880,00	**9 470,00**
2041512	GFP de ratt. - Bâtiments et installations	4 463,93	*0,00*	6 279,55	10 743,48	2 685,87
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	36 250,72	*6 005,00*		36 250,72	9 062,68
2046	Attributions de compensation d'investissement	11 260,09	*0,00*		11 260,09	2 815,02
	TOTAL CHAPITRE 204	51 974,74	*6 005,00*	6 279,55	58 254,29	**14 563,57**
2111	Terrains nus	5 000,00	*986,00*		5 000,00	1 250,00
2128	Autres agenct et aménagt terrains	17 400,00	*14 520,00*		17 400,00	4 350,00
2135	Installations générales, agencements	223 595,95	*748 380,00*		223 595,95	55 898,99
2138	Autres constructions	4 200,00			4 200,00	1 050,00
2151	Réseaux de voirie	79 438,10	*6 892,80*	3 332,00	82 770,10	20 692,53
21538	Autres réseaux	85 037,65			85 037,65	21 259,41
2158	Autres installations, matériels...	31 612,93	*82 662,45*		31 612,93	7 903,23
21838	Autre matériel informatique	10 000,00			10 000,00	2 500,00
21848	Autre mobilier de bureau et mobiliers	17 800,00			17 800,00	4 450,00
2188	Autres immo. Corporelles	9 774,03			9 774,03	2 443,51
	TOTAL CHAPITRE 21	483 858,66	*853 441,25*	3 332,00	487 190,66	**121 797,67**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2026, dans la limite des crédits autorisés, et dans l'attente du vote du budget primitif.**

Le secrétaire de séance, **DORVAL Alain**	**Le Maire,** **Annie BERRIVIN** MAIRIE DE PLOGASTEL-ST-GERMAIN (FINISTÈRE)